



Procès-Verbal Conseil municipal Séance du 20 octobre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 20 octobre, à 20 h,
les membres du conseil municipal de la commune de Saint-Gonnery
se sont réunis en séance ordinaire dans la salle du conseil municipal,
sous la présidence de Monsieur Claude VIET, maire,
suite à la convocation adressée le 16 octobre 2025,
conformément à l'article L.2121-10 du Code général des collectivités territoriales.

PRÉSENTS :

Claude VIET

Nicolas CHEVALIER

Blandine LE SAUCE

Mickaël CALME

Michel ANGER

Juline RIGOUX

Denis BIDAN

Catherine LE METAYER

Auguste AUBIN

Rachelle RENOARD

Patrice HUET

Carole SCHNAIDERMAN

Christophe ROBIN

AUTRES INFORMATIONS :

- Madame RIGOUX Juline est désignée secrétaire de séance par le conseil municipal.
- Le quorum est constaté comme atteint.

ORDRE DU JOUR

1) Logements sociaux.....	2
Financement :	2
Travaux supplémentaires avenants :	4
2 / Bâtiments locatifs.....	4
3 / Maison des associations et local libéré par les infirmières.....	5
4 / Parkings rue de la Fontaine	5
Avancement.....	5
Travaux supplémentaires :	5
5/ Contrôle des hydrants des bornes incendie avec convention STGS.....	5
6 / Remplacement des 2 PC au secrétariat	5
7/ Divers.....	6
Demande d'un jeune licencié en canoë-kayak pour s'entraîner sur l'étang	6
Conseil communautaire de décembre	6
Cérémonie du 11 novembre et repas des anciens	6
Écoles	6

1) Logements sociaux

Financement :

Le conseil municipal valide la demande de prêt.

Pour rappel, dans le cadre du projet de démolition – construction et réhabilitation d'une ancienne longère pour créer 5 logements locatifs sociaux, sis 5 Rue Saint-Joseph, Monsieur Le Maire informe l'assemblée de la nécessité de contracter un prêt afin de financer l'opération.

Pour cela, une délibération, en date du 30 juin 2025, a été prise afin de contracter un prêt auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, via sa filiale la Banque des Territoires, habilitée à financer le logement social.

Un prêt comprenant 2 lignes de prêt (PLAI et PLUS) est sollicité à hauteur de 336 908 €.

Les modalités du taux pour les logements en financement PLAI ont évolué, il convient donc d'actualiser la demande de prêt.

Le taux d'intérêt est à présent : Livret A – 0,2 %.

Les caractéristiques principales de cet emprunt sont les suivantes :

Offre CDC Banque des Territoires		
Caractéristiques	PLAI	PLUS
Montant	96 622 €	240 286 €
Commission d'instruction	0 €	0€
Phase de préfinancement		
Durée du préfinancement	0 mois	0 mois
Index de préfinancement	Livret A	Livret A
Marge fixe sur index de préfinancement	- 0,2 %	0,6 %
Taux d'intérêt du préfinancement	Livret A - 0,2 %	Livret A + 0,6 %
Phase d'amortissement		
Durée du différé d'amortissement	12 mois	12 mois
Durée	35 ans	35 ans
Index	Livret A	Livret A
Marge fixe sur index	- 0,2 %	0,6 %
Taux d'intérêt	Livret A - 0,2 %	Livret A + 0,6 %
Périodicité	Annuelle	Annuelle
Profil d'amortissement	Échéance prioritaire (intérêts différés)	Échéance prioritaire (intérêts différés)
Condition de remboursement anticipé volontaire	Indemnité actuarielle sur courbe SWAP (J-40)	Indemnité actuarielle sur courbe SWAP (J-40)
Modalité de révision	SR	SR
Taux de progressivité de l'échéance	0 %	0%

Décision modificative n°1 BP 2025

Après présentation des avenants à venir sur les travaux des logements sociaux, le montant réel des subventions obtenues et la ligne de prêt (PLAI et PLUS) de 336 908 €, le maire propose de voter la décision modificative budgétaire suivante :

Section de Fonctionnement

Dépenses

231 immobilisations en cours	+36 952,00 €
Total Dépenses	+36 952,00 €

Recettes

1321 Subvention Etat	-83 756,00 €
13251 Subvention Pontivy Communauté	+23 800,00 €
1641 Emprunt PLAI PLUS	+96 908,00 €
Total Recettes	+36 952,00 €

Travaux supplémentaires avenants :

Suite au démarrage du chantier des travaux supplémentaires s'imposent compte tenu de la présence d'eau dans la maison conservée et l'état de la charpente, le conseil municipal autorise le maire ou un adjoint à signer les avenants suivants :

Lot 1 Gros œuvre avenant n°2 : pose d'un drain et reprise du pied du mur intérieur pour un montant de 2 542,05 € HT

Lot 3 Charpente avenant n°1 reprise de la charpente existante et remplacement d'un cache-moineau pour un montant de 2 573,46 € HT.

Suite aux résultats de l'étude de sol effectuée pour la partie du bâtiment qui va être reconstruit le conseil municipal avait décidé de la création d'un vide sanitaire. Un terrassement doit donc être réalisé ainsi qu'une plateforme de stockage et l'accès au chantier.

Le conseil municipal approuve le devis de l'entreprise Kalon pour un montant de 6 000,00 € HT et autorise le maire ou un adjoint à le signer.

2 / Bâtiments locatifs

Les travaux supplémentaires :

Le conseil municipal approuve la création d'une ouverture supplémentaire vers le local technique au rez-de-chaussée du bâtiment locatif en cours de construction et autorise le maire ou un adjoint à signer l'avenant n°1 avec l'entreprise Soquet pour un montant de 1 325,00 € HT.

Le conseil municipal approuve la pose d'une clôture et d'un portillon entre le bâtiment locatif construit au 28 rue des deux ponts et la propriété voisine au n°26. Le Conseil municipal retient le devis de la Sarl Donnio Ronan pour un montant de 1 700,00 € HT et autorise le maire ou un adjoint à le signer.

Le conseil municipal approuve les deux devis proposés par l'entreprise Kalon pour aménager les abords du bâtiment locatif :

- devant le 28 rue des deux ponts les reprises des eaux pluviales par la pose bordures regards pour un montant de **5 598,00 € HT**,
- devant le 1 rue de la fontaine le reprise des eaux pluviales la pose de tuyaux en tranchée la mise à la côte de regards la pose de bordure et clôture avec soubassement pour un montant de 4 886,00 € HT,

La livraison des locaux du rez-de-chaussée aux paramédicaux est prévue au 1er novembre 2025. La commune recherche des locataires pour les trois logements de l'étage.

3 / Maison des associations et local libéré par les infirmières

Le local occupé par le cabinet infirmier à la maison des associations va se libérer suite à son déménagement au 28 rue des deux ponts.

Le conseil municipal donne son accord pour le louer à Mme Corine AZZOPARDI pour un loyer mensuel de 150 € (dont 40€ de charges) à compter du 1er novembre 2025 pour exercer une activité d'hypnose, d'Ericksonienne, transgénérationnelle, spirituelle et magnétisme.

- Le conseil municipal autorise le maire ou un adjoint à signer une convention de location.

4 / Parkings rue de la Fontaine

Avancement

Travaux supplémentaires :

Le conseil municipal approuve la pose de 35 ml de bordures non prévus au marché initial le long de la rue des deux ponts dans le cadre de l'aménagement du parking en cours de travaux au 2 rue de la fontaine.

Le Conseil municipal autorise le maire ou un adjoint à signer l'avenant n°1 au marché avec l'entreprise Kalon pour un montant de 1 725,00 € HT.

La proposition de réfection du trottoir pour un montant de 6 300 € HT n'est pas validée.

5/ Contrôle des hydrants des bornes incendie avec convention STGS

Pour se mettre en conformité avec les obligations incombant la commune, le conseil municipal autorise le maire ou un adjoint à signer la convention proposée par STGS pour l'entretien, la réparation et les mesures de débits des poteaux et réserves d'incendie sur la commune, pour une durée renouvelable de trois ans par tacite reconduction.

L'entretien par poteau sera effectué une fois tous les 3 ans, le coût par poteau est de 60,00 € HT.

6 / Remplacement des 2 PC au secrétariat

Lors du dernier conseil municipal il avait été décidé de remplacer les deux ordinateurs au secrétariat suite à l'arrivée de Windows 11.

L'assemblée approuve le devis proposé par Breizh Informatique pour un montant de 2 149,43 € HT incluant des écrans réglables avec clavier et souris sans fil, le transfert des données, la réinstallation complète de Windows sur un des postes qui sera installé à la bibliothèque et la fourniture d'un onduleur pour alimenter le Nas de sauvegarde.

Le conseil municipal autorise le maire ou un adjoint à signer le devis et à remplacer également l'imprimante de la bibliothèque.

7/ Divers

Demande d'un jeune licencié en canoë-kayak pour s'entraîner sur l'étang

Un jeune sportif de la commune, pratiquant le canoë-kayak, souhaite pouvoir s'entraîner sur l'étang quelques jours par semaine. Demande non retenue pour des raisons sanitaires.

➔ Le conseil municipal vote 4 pour, 5 contre et 3 abstentions

Conseil communautaire de décembre

Il aura lieu à Saint-Gonnery le mardi 2 décembre à 18h00.

Cérémonie du 11 novembre et repas des anciens

Vous êtes cordialement invités à ces événements (RDV 10h45)

Écoles

L'Amicale laïque de l'école des Couleurs est actuellement en sommeil.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur Le Maire clôture les débats, remercie les conseillers municipaux et lève la séance à 21h00.